



**CCAS DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 7 avril 2023**  
**N° 20230407DL02**

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation : 31/03/2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - 08150**

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 11h00,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Présidente du CCAS

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Présidente  
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle, membres élues  
 Mmes CHABBAL Maguerite, ROUANET Evelyne, M. HUBERT Jean, membres désignés

**Excusées :** Mmes TERRAL Patricia, SABLAYROLLES Anne-Marie

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme S. DIOT

Mme Danielle Bourdin, chargée de la préparation des documents budgétaires, rappelle à l'assemblée que le Compte Administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le CCAS sur une année.

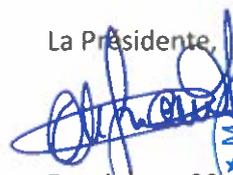
Le Conseil d'Administration, hors la présence de Madame la Présidente, à l'unanimité,

**APPROUVE le compte administratif du Budget du CCAS pour l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	0.00	0.00
Recettes	0.00	0.00
<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Résultat excédentaire N-1	+228.71	
Résultat déficitaire N-1		
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>+228.71</b>	<b>0.00</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

  
 Dominique COUGNAUD



Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 081-218100816-20230407-20230407DL02-BF



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

